



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

### ASSAINISSEMENT

- **Mission de coordination en matière de sécurité et de protection santé pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement et reconstruction de la station d'épuration de VENOY.**

Suite à l'appel à concurrence, le Conseil Municipal décide de retenir la Société DEKRA.

- **Mission de contrôleur technique pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration à VENOY.**

Suite à l'appel à concurrence le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise DEKRA.

### LOCATIONS AGRICOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs des locations agricoles pour l'année 2018 ont diminué de 3,04% par rapport à l'année 2017 suivant l'arrêté Préfectoral du 20 juillet 2018. Le tarif des locations à usage agricole pour l'année 2018 est donc adapté dans le même sens.

### COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

#### ✓ **Projet de schéma de mutualisation réactualisé 2019-2020 de la Communauté de l'Auxerrois**

Après avoir étudié le projet de schéma de mutualisation réactualisé 2019-2020 entre la Communauté de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre, le Conseil Municipal décide :

- De **donner un avis défavorable** au projet de schéma de mutualisation réactualisé 2019-2020 de la communauté de l'auxerrois avec la ville d'Auxerre tel que présenté,
- De formuler les propositions ci-dessous :
  - 1- Notre conseil municipal est favorable à l'examen sérieux et argumenté d'un schéma de mutualisation.
  - 2- Cette étude produite par un cabinet extérieur ou en interne sera réalisée avec la participation de toutes les communes qui le souhaitent et comportera à minima les étapes suivantes :
    - La réalisation d'un diagnostic avec l'inventaire des pratiques intercommunales et l'identification des besoins.
    - La construction d'un plan d'action sur le mandat qui s'assurera de la faisabilité du projet, adaptera les ambitions au contexte local, réalisera les départages politiques et anticipera les freins matériels et humains.
    - La rédaction d'un rapport qui précisera notamment, toutes les conséquences pour le personnel (garantie statutaire, régime indemnitaire, lieu de travail, nouveaux horaires, congés, suppression de poste, ...), ainsi que les incidences sur les dépenses de fonctionnement (Volume des emplois communaux et intercommunaux, dépenses de fonctionnement avant et après mutualisation, dépenses locatives et/ou d'investissement, dépenses de logistique, ...)
    - Suite au projet de mutualisation, le nouvel organigramme des services devra tenir compte avant tout des compétences et capacités de chacun et de plus respecter au niveau des emplois de direction, un équilibre entre les principales entités.

Enfin, tout au long de cette demande, il est évident que la plus large concertation

## **✓ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatif à l'exercice 2017**

Après lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable géré par la communauté d'agglomération et relatif à l'exercice 2017, le Conseil prend acte du dit rapport.

## **✓ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2017**

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés géré par la communauté d'agglomération et relatif à l'exercice 2017, le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.

## **✓ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif relatif à l'exercice 2017**

Après lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif géré par la communauté d'agglomération et relatif à l'exercice 2017, le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

## **✓ Demande de subvention sur la mise en accessibilité du Cabinet Médical à Monsieur le Président de la Communauté de l'auxerrois dans le cadre du fond de concours pour les commune à faible potentiel fiscal.**

Le Conseil Municipal décide d'accepter le projet pour la mise en accessibilité du cabinet médical avec création d'une rampe d'accès d'un montant de 23 336 € HT soit 28 003,20 € TTC et de solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté de l'Auxerrois une subvention de 9 194 € dans le cadre de ce fond de concours.

## **ACHAT DE TERRAIN**

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle ZH 126 de 3 105 m<sup>2</sup> à Mesdames LHERITIER Lucette, LHERITIER Sylvie, PERSENOT Catherine et LHERITIER –DUCHENE Brigitte, Propriétaires en indivision pour la mise en conformité de la station d'épuration.  
Une indemnité d'éviction sera versée à Madame et Monsieur BLANCHET Sébastien, exploitant de la parcelle ZH 126 sur acte notarié.
- Le Conseil Municipal décide d'accepter de vendre les surfaces de parkings de chaque habitation rue des prés renard pour un montant de 16 € le m<sup>2</sup> et que les frais de notaire seront à la charge des acheteurs,  
Que l'enquête publique nécessaire à ce projet ne sera lancée qu'à partir du moment où Monsieur le Maire recevra un nombre significatif de demandes.

## **TRAVAUX**

D'accepter le devis du SDEY pour l'extension EP (Eclairage Public) rue des Huches et du parking de la salle communale d'Egriselles.

## **LOTISSEMENT « LES PRES »**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 juillet 2018 mettant en vente les terrains du lotissement et informe qu'à la fin des travaux, certaines parcelles ont une superficie différente, suite à la modification du permis d'aménagé.  
Le Conseil Municipal décide de valider les nouvelles superficies de certains lots ( 15-16-17-19-20-21-23-24) ainsi que le prix de vente.

- Le Conseil Municipal décide de vendre lot n°6 de 479 m2 du lotissement « Les Près », ce qui porte à 2 le nombre de lots vendus à ce jour.

## **DIVERS**

- Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au plan de prévention des risques naturels prévisibles, mouvements différentiels de terrains liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA) dans le Département de l'Yonne. Au passage, Monsieur le Maire rappelle l'urgence de déclaration en mairie de la part des habitants sinistrés sur leurs habitations car le dossier va être déposé rapidement.
- Le Conseil Municipal décide de verser une subvention pour l'UNOR (Union Nationale des Officiers de Réserve) qui a participé à la restauration du monument aux morts et de la stèle des martyrs de Venoy.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le self de la restauration scolaire est installé et sera mise en place après les vacances de la Toussaint.
- Un Cyclo - Cross sera organisé dans le lotissement « Les Près », rue des Iris, le 4 novembre prochain.
- Cérémonie du 11 novembre 2018, les horaires sont les suivantes : à Montallery à 10h45, Bleigny le Carreau à 11h et à Venoy à 11h30. Un vin d'honneur aura lieu à la salle des Joinchères à 12h.
- Une nouvelle application d'information à la population « Panneau Pocket » peut être téléchargée gratuitement par tous.
- Le concours de Miss France sera retransmis sur grand écran à la salle des Joinchères le 15 décembre 2018. Tous nos encouragements pour Coline Touret, Miss Bourgogne 2018 qui va concourir pour Miss France 2019.